



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question orale n° 872

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'établissement de transfusion sanguine de Clermont-Ferrand dans le cadre de la révision des schémas territoriaux d'organisation de la transfusion sanguine. Différentes restructurations ont déjà organisé un partage des activités entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand dans lequel Clermont-Ferrand a perdu le laboratoire de qualification du don du sang, celui de préparation des produits sanguins devant être transféré dans les mois à venir. En échange, depuis le 1er janvier 1999, Clermont-Ferrand a une nouvelle activité : la biothèque, mais il semble qu'elle soit amenée à disparaître. La consultation du projet de carte montre qu'en réalité l'établissement de Clermont-Ferrand va disparaître au profit de Saint-Etienne, ce qui aura des conséquences néfastes en matière d'approvisionnement et de collecte. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures il pense mettre rapidement en oeuvre pour maintenir l'activité du centre de Clermont-Ferrand.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Néri a présenté une question, n° 872, ainsi rédigée:

«M. Alain Néri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'établissement de transfusion sanguine de Clermont-Ferrand dans le cadre de la révision des schémas territoriaux d'organisation de la transfusion sanguine. Différentes restructurations ont déjà organisé un partage des activités entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand dans lequel Clermont-Ferrand a perdu le laboratoire de qualification du don du sang, celui de préparation des produits sanguins devant être transféré dans les mois à venir. En échange, depuis le 1er janvier 1999, Clermont-Ferrand a une nouvelle activité: la biothèque, mais il semble qu'elle soit amenée à disparaître. La consultation du projet de carte montre qu'en réalité l'établissement de Clermont-Ferrand va disparaître au profit de Saint-Etienne, ce qui aura des conséquences néfastes en matière d'approvisionnement et de collecte. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures il pense mettre rapidement en oeuvre pour maintenir l'activité du centre de Clermont-Ferrand.»

La parole est à M. Alain Néri, pour exposer sa question.

M. Alain Néri. Madame la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, le personnel de l'établissement de transfusion sanguine de Clermont-Ferrand, les organisations syndicales, les associations et les élus sont très inquiets après avoir pris connaissance du projet de carte concernant les futures régions transfusionnelles françaises, dans le cadre de la révision des schémas territoriaux d'organisation de la transfusion sanguine.

Il y a quelque temps, différentes restructurations ont organisé un prétendu «partage» des activités entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand.

Qu'en est-il vraiment ?

A ce jour, Clermont-Ferrand a perdu le laboratoire de qualification du don du sang et celui de préparation des produits sanguins devrait être transféré dans les mois à venir.

En échange, depuis le 1er janvier 1999, Clermont-Ferrand a une nouvelle activité: la biothèque, c'est-à-dire, la conservation en azote liquide des échantillons des donneurs de sang de Saint-Etienne et de Clermont-Ferrand.

Cependant, cette activité - reconnaissons-le - n'a rien de prestigieux: trois techniciennes seulement travaillent sur un logiciel mal adapté et dans des vapeurs d'acétone engendrées par l'imprimante. Du reste, il semble que cette activité soit amenée à disparaître, car trop coûteuse et inefficace par rapport aux objectifs poursuivis. Une note de l'agence française du sang du 2 mars 1999 indiquait que les activités de qualification et de préparation pouvaient «ne pas être obligatoirement concentrées sur le même site; ceci dans une logique de desserte du territoire et en tenant compte des plateaux techniques existants.»

En échange, l'Auvergne devait bénéficier d'activités dites de prestige, comme la thérapie cellulaire.

Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Comme soeur Anne, nous ne voyons rien venir !

En réalité, la consultation du projet de carte montre qu'il n'y a pas de partage: Saint-Etienne devient l'interlocuteur du futur établissement français du sang pour la région Auvergne et la Loire. Comme bien trop souvent, il y a un grand vide, un grand blanc, au centre de la France et Clermont-Ferrand voit ses activités disparaître au profit de Saint-Etienne et de la région Rhône-Alpes.

Cette situation a déjà eu des conséquences plus qu'inquiétantes. Par exemple, le vendredi 14 mai 1999, lors du week-end de l'Ascension, un problème technique à Saint-Etienne a grandement fragilisé l'approvisionnement en produits sanguins spécifiques. On peut même se demander si la sécurité minimale est toujours assurée ! De plus, les statistiques montrent que le nombre des dons de sang diminue depuis l'annonce du transfert d'activités à Saint-Etienne.

Pour toutes ces raisons, je vous serais reconnaissant, madame la secrétaire d'Etat, de bien vouloir me faire savoir quelles mesures vous pensez mettre rapidement en oeuvre pour apporter des réponses positives et satisfaisantes aux inquiétudes légitimes de la population de toute une région.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, il est vrai que le projet de carte des futures régions transfusionnelles françaises qui motive l'inquiétude des organisations syndicales, des associations de donneurs et des élus - d'où votre question, monsieur le député - doit-être resitué très précisément dans son contexte. Ce projet a été diffusé à la mi-avril par l'Agence française du sang afin de préciser les contours envisagés pour les circonscriptions administratives de l'opérateur unique de transfusion sanguine voulu par le législateur, suite à tous les problèmes de sécurité qu'on a pu rencontrer. Et il doit également servir de base de discussion pour les projets d'organisation à établir. Il ne présume en rien de la répartition des tâches entre les différents sites d'une région, lesquels n'ont pas été reportés sur ce document de travail.

A ce jour, les schémas d'organisation sont en cours de discussion avec l'ensemble des partenaires concernés et aucune décision n'a été prise puisque la première réunion de la structure régionale de concertation - qu'on appelle le COTS - a été fixée au 2 juillet prochain. Ce n'est qu'à l'automne qu'une décision définitive sera prise sur l'organisation de la transfusion sanguine.

Quoi qu'il en soit, les craintes que vous évoquez quant à la suppression de l'établissement de transfusion sanguine de Clermont-Ferrand sont sans fondement. Le projet de schéma, tel qu'il sera présenté à la prochaine commission d'organisation de la transfusion sanguine, reprend les engagements antérieurs quant à la répartition des tâches entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, conformément aux accords intervenus entre les deux établissements que vous avez rappelés.

C'est ainsi que l'implantation sur Clermont-Ferrand de la biothèque, activité naissante mise en place tout récemment, même si, comme vous l'avez souligné, celle-ci n'est pas parfaite, est confirmée et consolidée par l'engagement d'implanter sur ce même site la banque de tissus et cellules et l'activité de thérapie cellulaire. M. Kouchner le confirme.

La mise en route effective de ces activités est, dans la pratique, liée à une réfection des locaux et à un accord à conclure avec les établissements hospitaliers partenaires de ces activités.

Quant à «l'incident» qui aurait fragilisé l'approvisionnement de Clermont-Ferrand en produits spécifiques, il ne s'agit en fait que d'une évaluation de besoins sur cette ville qui n'a pas été transmise en temps voulu à Saint-Etienne. L'oubli détecté a été très facilement rattrapé par l'équipe stéphanoise de permanence et en aucun cas Clermont-Ferrand n'a manqué ou même risqué de manquer de produits.

La transfusion, depuis les années noires de 1980, vit, avec la première réforme de 1993, puis maintenant avec celle de la création d'un établissement unique, une véritable révolution au bénéfice du malade et de la sécurité sanitaire.

Monsieur le député, la concertation est ouverte et M. Bernard Kouchner a vraiment confiance quant à ses conclusions qui respecteront les intérêts bien compris de la sécurité sanitaire. S'il n'en est pas de même dans votre région, il serait naturellement à votre disposition, monsieur le député, pour en discuter.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 872

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3529

Réponse publiée le : 16 juin 1999, page 5799

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 juin 1999